Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260116-02_2026-DE

Saint-Lunaire
VOUS N'AVIEZ JAMAIS VU LA MER
CÔTE D'ÉMERAUDE

Meilleure Petite Ville pour la Biodiversité 2019

Décision relative à la signature d'un contrat de maintenance de l'ascenseur du Centre Culturel Jean Rochefort MP ASCENSEURS

2026-2031

DECISION MUNICIPALE
N° 02-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°32-2020 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 50 000,00€ HT ;

Considérant la proposition de contrat de maintenance n°14984886 transmise par la société MAC PUAR ASCENSEURS « MP ASCENSEURS » ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la société MP ASCENSEURS un contrat de maintenance pour l'ascenseur du Centre Culturel Jean Rochefort ;

ARTICLE 2 : Le coût annuel pour 2026 est de 1 234 € HT (1 100 € HT pour l'entretien et 134 € pour la ligne GSM). Il sera révisé chaque année suivant la formule de calcul prévue à l'article 14.9 du contrat ;

ARTICLE 3 : Le contrat est conclu à compter du 1er janvier 2026 pour une durée d'un an. Il sera renouvelé chaque année de manière tacite pour une durée d'un an, sauf si l'une ou l'autre des parties le dénonce par lettre recommandée avec avis de réception 3 mois avant le terme de chaque période renouvelée successive ;

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 15 Janvier 2026

Le Maire,
Michel PENHOUËT

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Station Classée de tourisme
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr